

Conseil municipal du vendredi 16 novembre 2012

1) Chemin du Fahys

La réception des travaux a eu lieu fin octobre. Nous avions prévu une enveloppe financière de 25419 €. La dépense finale s'élève à 24026€. Le total des subventions obtenue se monte à 45%.

2) Réfection de la cuve de notre château d'eau

La réception des travaux s'est faite le 16 novembre au matin. La coordination entre les différentes entreprises, EMTS, Hydr'eau Service, Aqua maintenance et Gaz-et-eaux a été parfaite. Le montant final correspond, au centime près à ce que nous avions prévu : 39960€. Nous avons cependant, sur recommandation de l'ARS (Agence régionale de santé), fait réaliser quelques travaux complémentaires : capot inox sur la cuve, grilles alvéolées pour les orifices de ventilation, pour un montant de 4250€. Le Conseil général nous subventionne à hauteur de 11193€. Vis-à-vis de l'ARS, nous nous sommes aussi engagés à faire réaliser dorénavant un nettoyage annuel de la cuve.

3) A l'issue des travaux de rénovation et extension des réseaux actuellement en cours rue du Contour, rue de la Besse, rue et impasse de la Noue Aubain, un contrôle télévisuel et d'étanchéité des canalisations sera nécessaire. Suite à l'appel d'offres lancé par notre maître d'œuvre Ingénierie 70, nous retenons l'offre de l'entreprise BONNEFOY, pour un montant de 4174€.

4) Travaux du centre bourg programmés en 2013

Suite à différents entretiens avec Monsieur le Maire, le Conseil général accepte, par le biais de son Agence Ingénierie 70, de nous servir de maître d'œuvre pour tous les aménagements extérieurs. Par contre, ils n'ont pas la compétence pour les travaux de construction et rénovation. Nous avons donc lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réalisation de l'annexe de la mairie dans l'ancienne école primaire et la construction des garages des futurs services techniques. Le conseil, sur proposition de la commission d'appels d'offres, a retenu l'entreprise « SICA Habitat rural ».

5) Forêt

a)La commission « forêts », après rencontre et accord avec l'ONF, propose au conseil l'état d'assiette 2013. Comme d'habitude, il y a des coupes d'amélioration (parcelles 10aa,27aa, 27af), des coupes de régénération (parcelles 2r, 21r) et des coupes d'éclaircie (parcelles 27aj, 25aj, 35aj). Le conseil adopte l'état proposé.

b)La parcelle 2r, qui n'avait pas trouvé d'acheteur à la vente de Fontaine, a finalement été vendue à l'entreprise Crevoisier pour un montant de 16000€.

c)Après discussion, le conseil envisage d'utiliser, en 2013, la formule du « contrat de vente » pour les hêtres, tout en conservant la vente habituelle pour les chênes.

d)Etant donné la faiblesse, pour l'année à venir, des recettes liées à la forêt, il nous faudra nous montrer modestes dans la programmation des futurs travaux forestiers.

- 6) CCVS (Communauté de communes du Val de Semouse)
 - a) arrêté préfectoral concernant la fusion des communautés de communes des » Belles sources », de « Saône et Coney » et du « Val de Semouse » : le conseil émet un avis favorable.
 - b) transfert de charges suite à la prise de compétence « petite enfance » par la CCVS au 1^{er} janvier 2013 : le conseil accepte les propositions de la CLECT.
 - c) Ordures ménagères : Le maire informe le Conseil de la décision d'adhérer au SICTOM du Val de Saône prise par le conseil communautaire. Ceci implique que les communes de la CCVS passeront au régime de la redevance incitative et de la collecte sélective au porte à porte à partir du 1^{er} janvier 2014. La mise en place, explications, distribution des poubelles... se fera tout au long de l'année 2013.
 - d) Le Maire présente au conseil le rapport d'activités de la CCVS.
- 7) L'indemnité de l'Agent comptable est votée à l'unanimité.
- 8) Téléthon : nous venons de faire réaliser des cartes postales du village. Il est décidé d'en offrir 200 au comité local du Téléthon qui pourra les vendre au profit de l'AFM.
- 9) Entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} mai, lorsque nous louons la salle polyvalente pour le weekend, un surcoût de 60€ est demandé pour le chauffage. Celui-ci n'a pas évolué depuis des années. Il est décidé de le porter à 70€ afin qu'il corresponde mieux à la réalité actuelle.
- 10) Un logement communal se libère rue des Cannes. Il est décidé de l'attribuer au couple PERNEY Roselyne, PERRIN Florent jusqu'à ce qu'ils aménagent dans la maison qu'ils vont construire rue de la Besse.
- 11) M. Damioli s'engage, par écrit, à concasser les déchets inertes stockés sur le terrain en bordure de la zone commerciale.
- 12) Quelques dates :
 - Noël des enfants du personnel communal : 20 décembre en soirée
 - Concert de Noël par l'orchestre St Colomban : dimanche 16 décembre à 17h
 - marché de Noël : samedi 15 décembre
 - prochain conseil : vendredi 14 décembre